

Cette opération a pour but de :

- préserver la ressource en eau et ainsi adapter nos comportements au changement climatique,
- aider les communes à faire des économies en réduisant leur facture d'eau,
- réduire les rejets d'eau de pluie dans les réseaux publics de collecte.

Pour bénéficier de cette aide financière, vous devez nous retourner ce dossier **complet et signé**.

Attention : Le coût de l'équipement est basé sur le prix d'achat (neuf ou occasion sur présentation d'une facture d'achat acquittée) du récupérateur d'eau pluviale, hors pose et main d'œuvre. Jusqu'à deux équipements par commune peuvent être subventionnés à hauteur de 50% de la facture (plafonné à 300 € maximum de subvention par équipement), dans la limite de l'enveloppe allouée à ce dispositif.

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

COMMUNE :

REPRESENTÉE PAR :

ADRESSE :

.....

TELEPHONE :..... COURRIEL :

Utilisation envisagée de l'eau de pluie :

Cadre réservé à l'administration

N° de la demande :

Montant de la subvention.....(50% de la facture à hauteur de maximum 300 € de subvention par équipement, deux équipements maximum par commune)

Remarques :

Dossier complet : OUI NON

2. ENVOI DU DOSSIER

Vous adresserez ce dossier **COMPLET ET SIGNÉ** soit par courriel, soit par courrier à :

BAYEUX INTERCOM - 4 Place Gauquelin Despallières 14400 BAYEUX ou siege@bayeux-intercom.fr

Pièces à joindre **OBLIGATOIREMENT**:

- Photocopie de la facture et copie du mandat
- Copie de la décision d'investissement précisant le lieu de l'installation
- Photo de l'installation

Si vous avez des questions : 02 31 51 63 00 / siege@bayeux-intercom.fr

A....., le :

Signature :